COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2006

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Patricia VINCENT et Messieurs André BALUT, Claude CAHON, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK.

Pouvoir de Mr René BUTTIN à Mme Anny FLINTHAM-WALLET

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: Mr BUTTIN, Mme FELLER, Mme DERAMBURE, Mr CARON

Monsieur OBRY a été élu Secrétaire de séance

Demande de D.G.E. Dotation Globale d'Equipement pour le projet d'atelier municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la date limite de dépôt des dossiers de demande de D.G.E. est fixée au 15 décembre 2006. Elle présente le projet établi par l'architecte Dominique Courouble. Ce projet sera retravaillé avec l'architecte en commission mais cette première ébauche permet le dépôt de la demande dans le délai fixé. Le devis estimatif s'élève à 167 562.50 € Hors Taxes comprenant les travaux, les honoraires de l'architecte, la coordination santé sécurité, le contrôle technique et une marge pour imprévus de 10 %. La D.G.E. qui pourrait être accordée à la commune s'élève à 45 % du montant Hors Taxes soit 75 403,13 €, il resterait 125 001.62 € àla charge de la commune (la TVA est récupérable dans deux ans). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet présenté et donne pouvoir au Maire pour transmettre la demande de D.G.E à la Préfecture.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du canton de Conty

Le Maire propose la modification des statuts de la C.C. du canton de Conty pour qu'elle exerce deux nouvelles compétences : la compétence numérique et la possibilité de réaliser une Zone de Développement Eolien rendue obligatoire avant tout dépôt de permis de construire pour la création de parcs éoliens. Ainsi dans le chapitre des compétences obligatoires « aménagement du territoire », le Maire propose les nouveaux intitulés : « aménagement numérique du territoire » - « Espaces Numériques de Travail » et « Zone de Développement Eolien » (ZDE).

Par ailleurs, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la majorité des conseillers communautaires s'est prononcée pour la modification des statuts de la C.C. du canton de Conty pour la compétence voirie (séance du 5 octobre 2006). Il appartient désormais aux conseils municipaux de délibérer. Le Maire rappelle l'ancien intitulé des statuts « Entretien d'un réseau des voies d'intérêt communautaire » et propose le nouvel intitulé « Création (hors lotissements) et entretien d'un réseau des voies d'intérêt communautaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications des statuts de la C.C. du canton de Conty.

Renouvellement de la convention ATESAT

Le Maire indique au Conseil Municipal que la convention ATESAT signée avec la DDE arrive à son terme et propose son renouvellement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le renouvellement de la convention ATESAT pour la mission de base comprenant l'assistance à la gestion de la voirie, l'assistance pour l'entretien et les réparations de voirie, l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art et l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes pour un coût de 230,49 €.

Plan Local d'Urbanisme

Le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal le compte rendu établi par Mme Boudard-Capon concernant la réunion publique du 17/11/2006. Après lecture les conseillers estiment qu'il serait bon de le revoir avec l'architecte urbaniste. Par ailleurs, le Maire indique qu'elle a reçu Mr Mme Guilmant qui lui ont exposé un projet que nous soumettrons à Madame Boudard-Capon lors d'une prochaine réunion.

Travaux au Petit Plachy

Le syndicat d'eau du Sud Amiénois sera dissout au 1^{er} janvier 2007, les crédits restants ont été répartis entre les différentes communes sous forme de travaux. A Plachy-Buyon le syndicat renforce la canalisation au Petit Plachy et effectue le changement des branchements en plomb, en parallèle de ces travaux la commune renforce la protection incendie au Petit Plachy et au Hameau de Buyon. Ces travaux devaient être réalisés avant le 31 décembre, la réception des travaux aura lieu le 20 décembre.

Eau - assainissement

Par suite du rattachement à Amiens Métropole des communes d'Hébécourt et Rumigny, le syndicat d'eau du Sud Amiénois auquel la commune de Plachy-Buyon était aussi rattachée sera dissout au 31 décembre 2006. La compétence « eau » est donc transférée à Amiens Métropole pour les communes d'Hébécourt et de Rumigny. Une rencontre a eu lieu avec Mr Magnier d'Amiens Métropole qui a accepté la vente d'eau à notre commune, une convention (actuellement en préparation) sera signée entre les deux parties pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2007, date de fin de contrat avec la SEP. Une solution définitive sera à choisir pour le 1^{er} janvier 2008.

Effacement des réseaux électriques

Le SIER Sud Amiénois est dans l'obligation de renforcer les réseaux électriques rue d'en Haut et nous soumet l'opportunité d'effacer les réseaux concernés. L'estimation s'élève à 51 051 € HT dont environ 27 000 € à la charge de la commune. Considérant qu'il faut saisir cette opportunité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe au SIER et se positionne pour la réalisation de ces travaux en 2007.

Dépassement de crédits au chapitre 12

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer 4015 € du chapitre 11 vers le chapitre 12 afin de régulariser le dépassement de crédits.

Cadeau de fin d'année

Le Maire signale au Conseil Municipal que Mr Francis Roger n'a pas droit à la prime de fin d'année puisqu'il n'est pas titulaire mais sous contrat. Elle propose qu'un bon d'achat lui soit remis afin de le remercier pour le travail effectué. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition et décide qu'un bon d'achat de 320 € sera remis à Mr Roger.

R.D. 210

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu plusieurs habitants qui lui ont fait part de la gène engendrée par le nouveau revêtement de la RD 210 très bruyant. Elle donne lecture du courrier adressé par les habitants à Mr Guy Lacherez, Conseiller Général du canton de Conty, et de la réponse de Mr Garrel, Directeur des Equipements Départementaux, qui précise que l'inconvénient du bruit va s'atténuer et que le niveau de sécurité routière est amélioré ce qui est l'objectif principal. Guy Lacherez va essayer d'obtenir une couche moins bruyante dans la traversée du village.

Abus de voisinage

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport établi par le Garde Champêtre Denis Dufrenne concernant un problème de voisinage dans le lotissement Val de Selle.

Concours de Fleurissement

Le Maire informe le Conseil Municipal que Plachy-Buyon a obtenu les félicitations du jury et a reçu un chèque de 75 € du Comité Départemental du Tourisme. Félicitations à nos jardiniers municipaux, ainsi qu'à Mr Mathieu et Mme Demoulin, domiciliés rue de la Fontaine, qui ont remporté le 1^{er} prix du canton de Conty.

Fusion des associations d'anciens combattants

Le Maire informe le Conseil Municipal que la section de Prouzel-Fossemanant a rejoint la section des anciens combattants de Plachy-Buyon, l'association des Anciens combattants de Plachy-Buyon se nommera dorénavant « Association des Anciens Combattants de Plachy-Buyon / Prouzel et environs », Mr Lionel Normand reste président.

Renouvellement des baux de location

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le renouvellement des baux suivants et donne délégation au Maire pour signer les baux et conventions :

- location du droit de pêche à l'association de pêche l'Eau Vive, pour 16 € par an, pour une durée de 9
 ans
- location d'une partie du hangar et d'un abri couvert chez Mr Namont pour stocker le matériel communal, le Conseil Municipal a décidé de porter à 600 € le loyer pour le hangar (au lieu de 457 €, la révision du montant n'avait pas était faite depuis plusieurs années) et 160 € le loyer pour l'abri couvert (au lieu de 153 €), une convention d'un anrenouvelable sera établie pour l'année 2007, en attendant la construction de l'atelier municipal
- nous avons utilisé plus de surface chez Mr Namont en 2006, aussi afin de le dédommager une somme de 145 € lui sera versée à titre exceptionnel

Informations et questions diverses

- Le Téléthon organisé par les communes de Vers Sur Selle, Bacouël Sur Selle, Plachy-Buyon, Prouzel, Nampty, et Fossemanant a rapporté la somme de 4400 €, contre 3800 € l'an dernier. Merci à tous ceux qui l'avait pris en charge.
- Mme Herbet informe ses collègues que l'équipe de Plachy-Buyon a remporté la finale départementale de « Champions en Pays de Somme », ainsi que la finale régionale. Nous adressons toutes nos félicitations à Marie-Agnès Sénéchal de Fossemanant, Monique Schimel de Saint Sauflieu, et Joël Gauchard de Plachy-Buyon

Quelques dates à retenir en 2007 :

- ➤ 8 janvier 2007 : vœux de la communauté de communes du canton de Conty,
- ➤ 20 janvier 2007 : vœux du maire,
- ➤ 18 mars 2007 : repas des aînés,
- ➤ 22 avril et 6 mai : élections présidentielles
- ➤ 10 juin et 17 juin : élections législatives
- ➤ 13 mai 2007 : Marché de Printemps
- ➤ 4 novembre 2007 : Course Ecce Homo

La séance est levée à 22 h 45